


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



50221



Distr.
GENERALE
E/CN.14/RES/149 (VII)
3 mars 1965
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9-23 février 1965

LIAISON FERROVIAIRE REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE - ZAMBIE

Résolution 149 (VII) adoptée par la Commission à sa 126ème séance plénière
le 22 février 1965

La Commission économique pour l'Afrique,

Cherchant à atteindre son objectif déclaré, qui est l'intégration de l'économie de l'Afrique, et désireuse de créer un marché commun africain,

Consciente des problèmes de transport et de communications qui sont l'un des grands obstacles au développement économique intégré de l'Afrique,

Consciente également de l'importance de l'intégration économique au niveau sous-régional ou régional, premier pas vers le but ardemment recherché,

Notant avec une grande satisfaction la décision prise par la République-Unie de Tanzanie et la République de Zambie de créer une liaison ferroviaire entre elles et priant instamment les autres pays africains de suivre cet exemple si possible,

Fait appel au secrétariat et à tous les pays et institutions internationales qui éprouvent des sentiments d'amitié et de sympathie, pour qu'ils accordent toute l'assistance financière et technique possible en vue de la construction du chemin de fer entre la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.